

SÉANCE ORDINAIRE

17 JANVIER 2017

Deux cent vingtième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 17^{ème} jour de janvier 2017 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences : Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

Absence : Madame la commissaire : Isabelle Brulotte.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.01.17
001 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016 (document SG 17.01.17-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
 - 05.2.1 De madame Marie-Hélène Tremblay, attachée politique au Cabinet du chef de l'opposition officielle : accusé de réception de la résolution HR 16.11.15-004 – Reconnaissance de l'éducation publique comme une priorité nationale.
 - 05.2.2 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé de réception de la résolution HR 16.11.15-004 – Reconnaissance de l'éducation publique comme une priorité nationale.

- 05.2.3 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'un investissement supplémentaire de 9 M\$ au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), afin de consolider le financement des organismes d'action communautaire autonome œuvrant en éducation. Ainsi le budget annuel du PACTE sera de 27,3 M\$ et ce, dès 2016-2017.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Engagement – Direction du Centre d'éducation des adultes La Relance (document DG 17.01.17-05.4).
- 05.5 Vente de terrain en faveur de la Ville de Marieville (document séance tenante : SG 17.01.1705.5).
- 06.1 Amendement – Politique d'admission et d'inscription des élèves 2017-2018 (document SREJTS 17.01.17-06.1 et 06.1a).
- 06.2 Projet de modification aux bassins de fréquentation des écoles Aux-Quatre-Vents et Joseph-Amédée-Bélanger (document SREJTS 17.01.17-06.2).
- 11.1 Adjudication de contrat
 - 11.1.1 Entretien des systèmes d'alarme incendie et éclairage d'urgence (RM 17.01.17-11.1.1).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

En lien avec l'orientation 2 du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire, qui vise à favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité, dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves, madame Michèle Laberge, directrice et madame Annie Lussier, coordonnatrice au Service des technologies de l'information, présentent le nouveau portail Parents MOZAIK et informent les personnes présentes que les parents des élèves de niveau primaire ainsi que les parents des élèves fréquentant l'école Mgr-Euclide-Théberge pourront utiliser l'inscription en ligne pour la prochaine année scolaire. De l'information leur sera transmise à ce sujet.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Suite à la dernière proposition déposée par le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu à l'égard de la grille-horaire pour l'année 2017-2018, monsieur Ghislain Tardif, 2^{ème} vice-président du Syndicat, s'enquiert de la décision de la Commission scolaire.

Il manifeste sa déception face à la décision de la Commission scolaire de ne pas retenir le modèle proposé, puisqu'il ne rencontre pas les objectifs fixés.

Dans le cadre de la semaine de la santé mentale, madame Linda Touchette, enseignante spécialiste aux écoles Bruno-Choquette et Saint-Eugène, sensibilise les membres du conseil des commissaires, quant à la qualité du climat de travail dans les établissements scolaires.

Madame Isabelle Racine, enseignante et membre de l'exécutif du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, s'interroge sur les fondements pédagogiques de la décision prise à l'égard de la grille-horaire pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur Patrick Leblanc, parent, se dit préoccupé que la Commission scolaire n'accepte pas la proposition du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu.

Monsieur Serge Robert, enseignant à l'école Joséphine-Dandurand, témoigne des bienfaits de l'enseignement des spécialités pour certains élèves. Il aurait souhaité que la Commission scolaire des Hautes-Rivières soit un porte-étendard dans ce domaine.

Monsieur Félix Dagenais, parent d'élève résidant dans le secteur de la rue Fleur-de-Lys à Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Saint-Luc), souhaite que ce secteur puisse faire partie du bassin de fréquentation de l'école Aux-Quatre-Vents.

Monsieur Martin Galipeau, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Alexandre, s'informe des dates des séances d'information pour les conseils d'établissement.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2016 (document SG 17.01.17-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 20 décembre 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.01.17
002

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2016.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De madame Marie-Hélène Tremblay, attachée politique au Cabinet du chef de l'opposition officielle : accusé de réception de la résolution HR 16.11.15-004 – Reconnaissance de l'éducation publique comme une priorité nationale.

05.2.2 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé de réception de la résolution HR 16.11.15-004 – Reconnaissance de l'éducation publique comme une priorité nationale.

05.2.3 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'un investissement supplémentaire de 9 M\$ au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), afin de consolider le financement des organismes d'action communautaire autonome œuvrant en éducation. Ainsi le budget annuel du PACTE sera de 27,3 M\$ et ce, dès 2016-2017.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 20 décembre 2016.

Monsieur Olivier Demers-Payette rappelle que le comité de parents de la Commission scolaire offrira une conférence gratuite intitulée, « Le stress sans détresse pour une réussite scolaire ». Cette présentation sera animée par madame Hélène Renaud, le mercredi 25 janvier 2017 à 19 h à la Polyvalente Marcel-Landry.

Lors de la rencontre du Comité de parents tenue le 11 janvier dernier, les membres ont discuté de l'horaire cycle et de la grille horaire. Monsieur Demers-Payette fait lecture d'une lettre qu'ils ont alors transmise aux intervenants de la Commission scolaire à l'effet qu'ils ne prendront pas position à l'égard de ce dossier.

05.4 ENGAGEMENT – DIRECTION DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LA RELANCE (document DG 17.01.17-05.4)

Considérant la nomination de madame Dominique Pratte à titre de coordonnatrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;

Considérant l'ouverture du poste de direction du Centre d'éducation des adultes La Relance et les travaux réalisés par le comité de sélection;

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Luc Martin soit engagé au poste de directeur du Centre d'éducation des adultes La Relance. La date d'entrée en fonction officielle reste à confirmer.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Luc Martin soit soumis à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

Madame Gisèle Bombardier quitte temporairement la séance, il est 20 h 37.

05.5 VENTE DE TERRAIN EN FAVEUR DE LA VILLE DE MARIEVILLE (document séance tenante : SG 17.01.17-05.5)

Considérant les résolutions HR 12.10.09-018 et HR 13.12.09-006 adoptées par le Conseil des commissaires à l'égard de la vente de terrain à la Ville de Marieville;

Considérant la résolution M13-12-386 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Marieville à l'égard de ladite acquisition de terrain;

Considérant qu'aux termes des résolutions ci-haut mentionnées, les parties avaient déjà convenu que l'acte de vente devait contenir une servitude réelle d'usage sur lesdits terrains et ainsi faire en sorte qu'ils conservent leur vocation de parcs et terrain de jeux;

HR 17.01.17
003

Considérant qu'aux termes des résolutions ci-haut mentionnées, les parties avaient aussi convenu que l'acte de vente contienne une clause de premier refus en faveur de la Commission scolaire, en conformité avec l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*;

Considérant la résolution M16-12-343 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Marieville par laquelle la Ville réitère son intérêt d'acquérir lesdits lots, en limitant toutefois la clause de premier refus à une période de cinq (5) ans;

Considérant que la clause de premier refus telle que convenue entre les parties a été et demeure une considération essentielle au maintien de la décision du conseil des commissaires;

HR 17.01.17
004

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la Commission scolaire réitère son intérêt à vendre le terrain contigu à l'école Crevier à la Ville de Marieville selon les termes déjà convenus et notamment quant à l'inclusion d'une clause de premier refus, non limité dans le temps et ce, conformément à l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*.

Et

De demander à la Ville de Marieville de confirmer son intention d'acquérir ledit terrain, selon les termes et conditions initialement convenus d'ici le 1^{er} mars 2017 à défaut de quoi, la Commission scolaire se désistara de ladite offre et en avisera le Ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

Madame Gisèle Bombardier est de retour à la séance, il est 20 h 40.

06.1 AMENDEMENT – POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2017-2018 (document SREJTS 17.01.17-06.1 et 06.1a)

Considérant la *Politique d'admission et d'inscription des élèves (2017-2018)* adoptée le 21 juin 2016, aux termes de la résolution HR 16.06.21-011;

Considérant la résolution du conseil des commissaires du 20 décembre 2016 mandatant le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées eu égard au projet d'amendement de la Politique d'admission et d'inscription 2017-2018 adoptée le 21 juin 2016;

Considérant les impacts positifs sur les résultats et la persévérance des élèves inscrits dans le Programme langues et multimédia de l'école Paul-Germain-Ostiguy et le Programme scolaire de hockey de la Polyvalente Marcel-Landry;

Considérant la volonté de mettre en place une structure et des processus favorisant une meilleure organisation de l'offre de service pour ces programmes;

Considérant que les objectifs visés du Programme scolaire de hockey de la Polyvalente Marcel-Landry et du Programme langues et multimédia de l'école Paul-Germain-Ostiguy sont en cohérence avec les objectifs de leur projet éducatif respectif ainsi que du plan stratégique de la commission scolaire quant à la réussite et la persévérance de nos élèves;

Considérant les consultations faites auprès des instances concernées;

HR 17.01.17
005

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'adopter la *Politique d'admission et d'inscription des élèves 2017-2018* avec les modifications apparaissant au projet de politique déposé (document SREJTS 17.01.17-06.1a).

Adopté à l'unanimité.

06.2 PROJET DE MODIFICATION AUX BASSINS DE FRÉQUENTATION DES ÉCOLES AUX-QUATRE-VENTS ET JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER (document SREJTS 17.01.17-06.2)

Considérant la résolution HR 16.06.21-012 mandatant le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire de consulter les conseils d'établissement des écoles Aux-Quatre-Vents et Joseph-Amédée-Bélanger eu égard au projet de modification du bassin de fréquentation des élèves demeurant dans le secteur de la rue Fleur-de-Lys, situé dans le secteur Saint-Luc de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant les consultations faites auprès des conseils d'établissement concernés;

Considérant l'analyse de la clientèle des écoles concernées au 30 septembre 2016 produite par le Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire en collaboration avec le Service des finances et de l'organisation scolaire;

Considérant que cette analyse produite avec les données les plus récentes de l'organisation scolaire et des prévisions ministérielles conclut qu'une modification des bassins actuels impliquerait davantage d'inconvénients que de bénéfices pour les élèves et les familles demeurant dans le secteur concerné;

HR 17.01.17
006

Il est proposé par madame Manon Côté :

Qu'aucune modification ne soit apportée aux bassins de fréquentation actuels des écoles Aux-Quatre-Vents et Joseph-Amédée- Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRAT

11.1.1 ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE ET ÉCLAIRAGE D'URGENCE (RM 17.01.17-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.01.17
007

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pro-Teck Sécurité (9184-4365 Québec Inc.), le contrat pour l'entretien des systèmes d'alarme et incendie ainsi que l'éclairage d'urgence pour tous les établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 86 105,31 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 17.01.17
008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL